

WEBINAIRE FICTION AUDIOVISUELLE

3 septembre 2026 / 14h30 – 16h



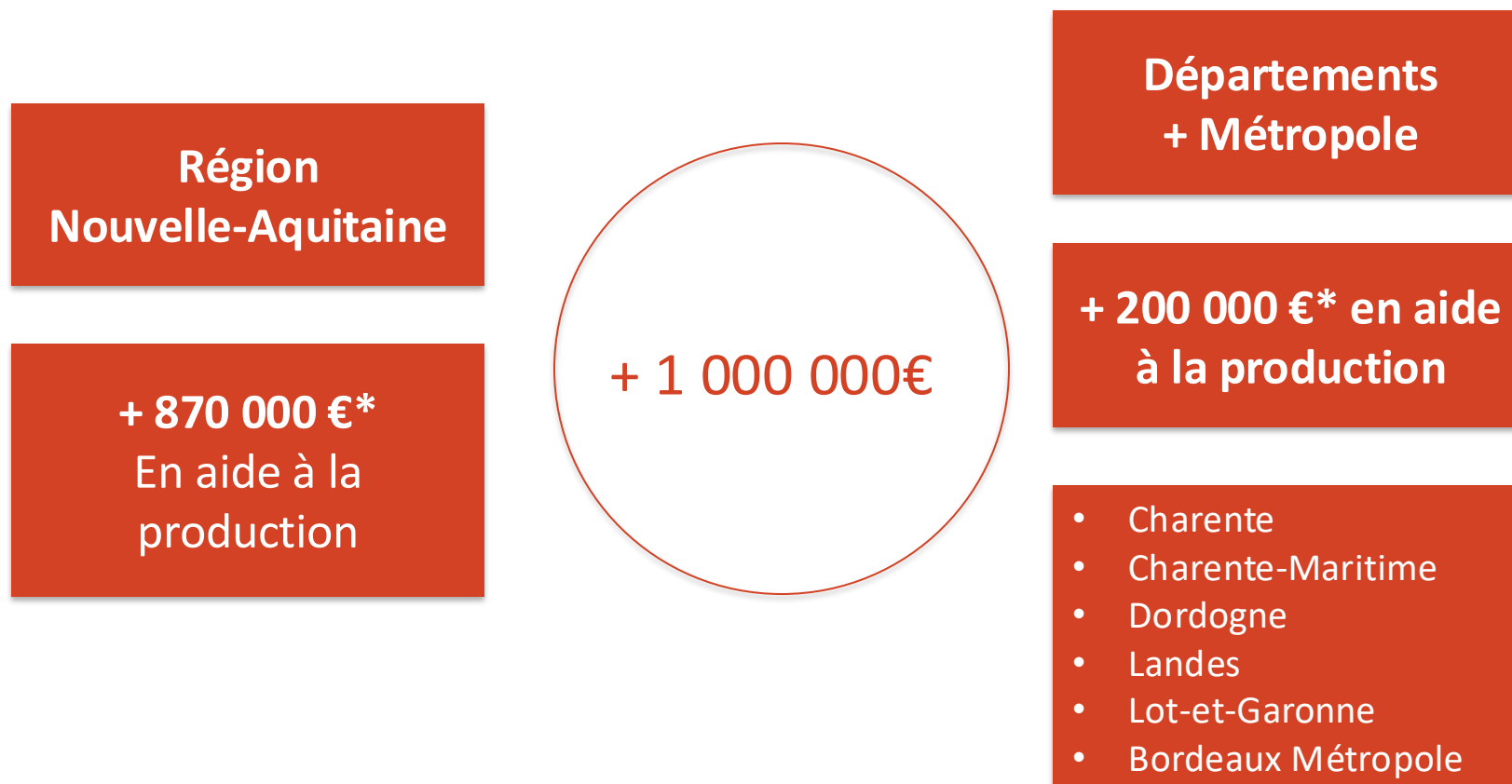
Région
**Nouvelle-
Aquitaine**



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



Coopération pour le cinéma et l'audiovisuel





Calendrier 2026-2027

Session	Typologie	Dépôt
Sept 2026	Fiction audiovisuelle	21/09/2026
Janvier 2027	Fiction audiovisuelle	11/01/2027
Avril 2027	Fiction audiovisuelle	05/04/2027
Sept 2027	Fiction audiovisuelle	20/09/2027

Le Fonds Fiction audiovisuelle en quelques chiffres

- Pas d'aide à la conception pour la Fiction audiovisuelle
- 3 sessions par an
- Enveloppe de **900 000 €** répartie en deux volets, un volet classique avec **600 000€** et un volet économique et social de **300 000€**
- Entre **5 et 15 dossiers déposés par session**, tous les dossiers sont instruits pour savoir éligibilité puis présentés en comité de sélection
- Pas de présélections
- Entre **4 et 8 dossiers soutenus** suivant les demandes, les formats et l'enveloppe à chaque session

Critères d'éligibilité

Demande déposée par une société de production relevant des codes APE 5911A ou 5911C, société domiciliée en France et intervenir en tant que productrice ou coproductrice déléguée

Demande déposée avant le premier jour de tournage, l'œuvre ne devra pas être terminée ni diffusée avant la présentation devant le comité d'experts et d'expertes

L'œuvre devra être diffusée sur une chaîne de télévision française ou sur des services de médias audiovisuels à la demande (smad) reconnus par l'ARCOM

La société de production doit justifier de l'engagement écrit et chiffré du diffuseur

Critères d'éligibilité

2 critères minimum parmi les 5 suivants :

Être déposé par
une **société de
production ayant
contractualisé avec
un auteur ou une
autrice domiciliée
fiscalement et
résidant en région
Nouvelle-Aquitaine**

Être déposé par une
entreprise de
production établie en
région Nouvelle-
Aquitaine

Prévoir un
tournage
significatif sur le
territoire régional.

Faire appel de
manière
significative à des
**compétences
régionales
contractualisées
allant de la
préparation à
l'achèvement de
l'œuvre**

Justifier d'un **lien
culturel fort** avec la
Nouvelle-Aquitaine : par
son sujet, son histoire,
les personnages ou les
thématiques abordées
trouvent un ancrage
dans la région en
explorant ses réalités
sociales, économiques,
culturelles, linguistiques
ou historiques

En cas de coproduction franco-française, le bénéficiaire doit être à l'initiative du projet, être signataire du contrat de cession de droits avec l'auteur, avoir la responsabilité financière, technique, juridique et artistique du projet, et en assurer la garantie de bonne fin. Dans le cas d'une coproduction déléguée, le coproducteur bénéficiaire de l'aide doit être paritaire ou majoritaire.

Nouvelles modalités de dépôt

⚠ Pour les projets à fortes retombées économiques et sociales, il est nécessaire de contacter les services instructeurs, minimum 3 semaines avant le dépôt.

Volet général

Unitaires de moins de **2,5 M€** de budget de production prévisionnel

Séries de moins de **1,5 M€** de budget de production prévisionnel par **heure de programme**

Plancher de l'aide : **40 000€**
(Région + collectivité)
Plafond de l'aide : **100 000€** (unitaire)
Plafond de l'aide : **150 000€** (série)

Projets à fortes retombées économiques

Unitaires de plus de **2,5 M€** de budget de production prévisionnel

Séries de plus de **1,5 M€** de budget de production prévisionnel par **heure de programme**

Plafond de l'aide : **150 000€** (unitaire)
Plafond de l'aide : **50 000€** par heure de programme (série)

Amplitude et diversité des œuvres

Fonds régional

- Abondement CNC (1 pour 2)
- 160% de dépenses sur le territoire

Fonds départementaux (liste des aides des collectivités)

- Abondement CNC (1 pour 2), 6 départements (sur les 12 qui constituent la Nouvelle-Aquitaine) disposent d'un fond d'aide à la production
- Gironde (*fonds fermé jusqu'à nouvel ordre*) – Charente - Charente Maritime - Dordogne - Landes - Lot et Garonne

Bordeaux Métropole

- Abondement CNC (1 pour 2), intervient sur une logique de développement économique du territoire, en particulier sur la post-production et les VFX. Un questionnaire préalable est à remplir pour déterminer l'éligibilité du projet

Hors convention CNC (sans abondement, et non gérés par ALCA)

- Limoges Métropole
- Département de la Corrèze

Composition du dossier

Formulaires de dépôt :

- [Production Fiction audiovisuelle](#)

Liste des pièces à fournir disponible :

- [Fiches Production Fiction audiovisuelle](#)

4 composantes :

- Bloc artistique
- Bloc économique (modèles de devis et de plan de financement disponibles)
- Bloc administratif
- Fiche de demande et d'engagement/charte d'engagement Neo Terra

En langue française.

Tout élément complémentaire permettant d'éclairer le comité d'expert est le bienvenu





BLOC ARTISTIQUE

regroupe les éléments permettant d'apprécier la qualité et la pertinence du projet : scénario, notes d'intention, présentation du projet, biographies et filmographies des auteurs et des principaux collaborateurices artistiques.



BLOC ÉCONOMIQUE

rassemble les documents relatifs à la faisabilité et au financement du projet : budget prévisionnel, plan de financement, devis, calendrier de production, prévisions de dépenses en Nouvelle-Aquitaine et éléments relatifs à la production.



BLOC ADMINISTRATIF

comprend les pièces nécessaires à l'instruction et à la conformité du dossier : formulaires de demande, documents juridiques de la structure, attestations, RIB, justificatifs administratifs et fiscaux, ainsi que tout document requis par le règlement du fonds de soutien.

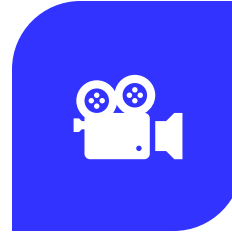
Composition des comités



Lecteurs ou lectrices
recrutés par les
chargés/chargées de
mission, avec validation du
service Cinéma de la
Région Nouvelle-Aquitaine
et de son président



Nomination pour 2 ans,
avec possibilité de
reconduction d'une année



Professionnels du cinéma
(femmes et hommes)
domiciliés en dehors de la
région Nouvelle-Aquitaine,
représentant de la diversité
des métiers liés au cinéma :
auteure, réalisatrice,
scénariste, productrice,
comédien/comédienne,
chef/chef opérateur,
chef/chef décoratrice,
scripte, programmatrice,
rédactrice, critique,
enseignant/enseignante,
compositrice,
distributrice...



Nomination de 5 lecteurs
et/ou lectrices par session



Les auditions

- En présence à la MÉCA / Bordeaux (visio possible en cas d'empêchement)
- Le jury est composé de **5 lecteurs ou lectrices (représentativité femme-homme et diversité des métiers respectés)**
- L'audition dure **25 min.** Elle est basée sur un échange entre les porteurs de projet et le jury
- **Les porteurs ou porteuses de projet :** trio auteurice/réalisateurice & producteurice, et éventuellement une ou un directeurice de production, directeurice artistique, coproducteurice...

Dépenses régionales éligibles

L'attribution de l'aide est conditionnée à l'engagement du bénéficiaire à effectuer des dépenses directes HT (hors frais financiers et imprévus) représentant au minimum 160% du montant de l'aide accordée.

Lettre d'engagement chiffrée du diffuseur obligatoire pour le comité d'engagement et pour le vote en commission permanente des élus/élues ainsi que tous les contrats signés (auteurices, réalisatrice)

Ces dépenses réalisées en région sont retenues si elles font partie des catégories suivantes de dépenses éligibles, selon le devis standard CNC :

Postes 2, 3, 4 : Personnel, équipe artistique, cotisations sociales et fiscales.

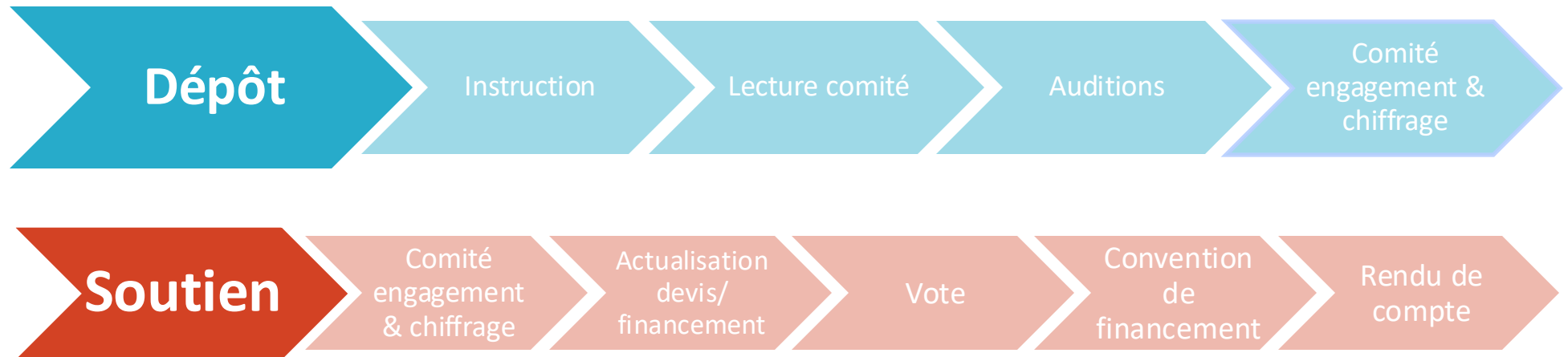
Poste 5 : Décors, costumes, maquillage, coiffure.

Poste 7 : Moyens techniques.

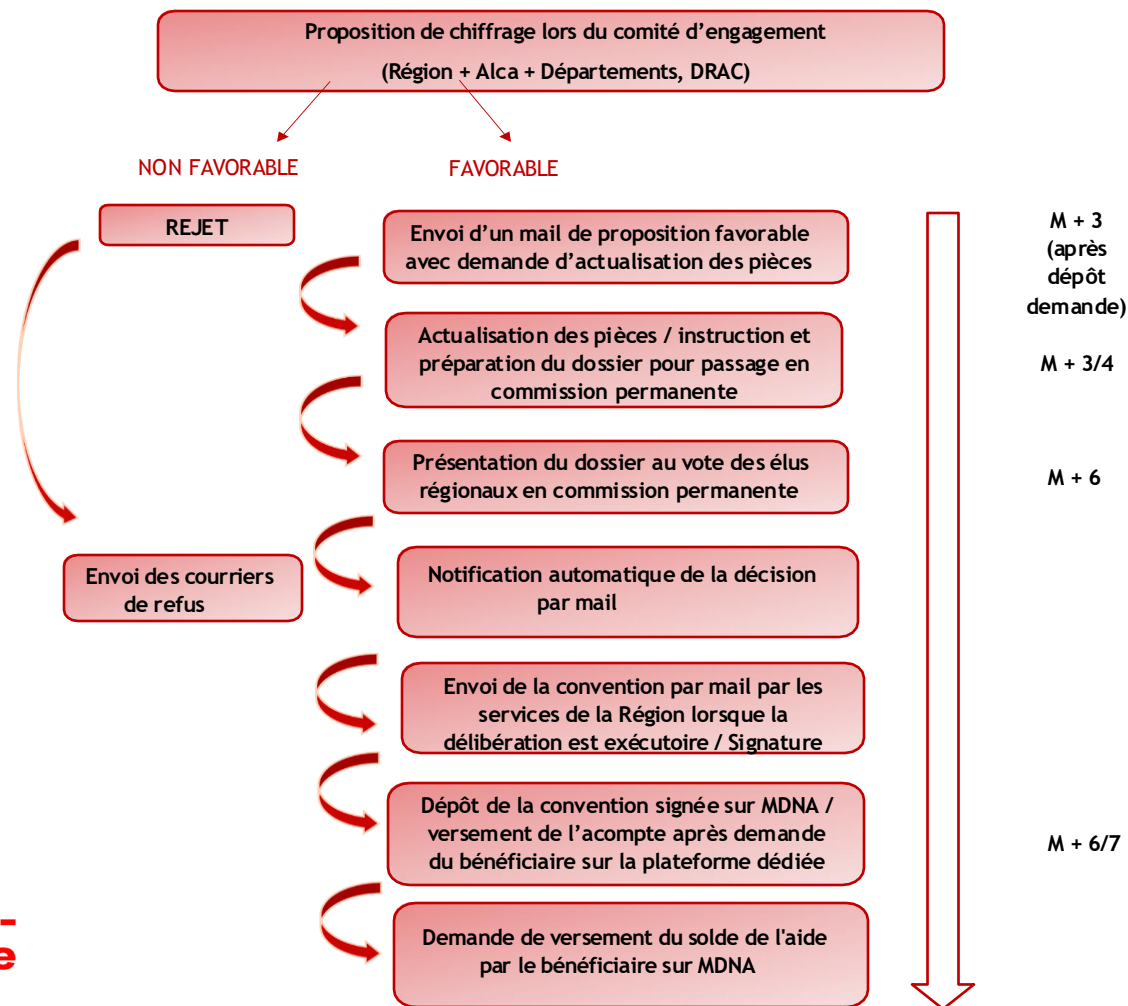
Poste 8 : Postproduction image et son.

La Fiche Impact est disponible sur la plateforme de dépôt

Grille des critères ESC remplie et bilan carbone fourni ainsi que l'attestation de formation VHSS

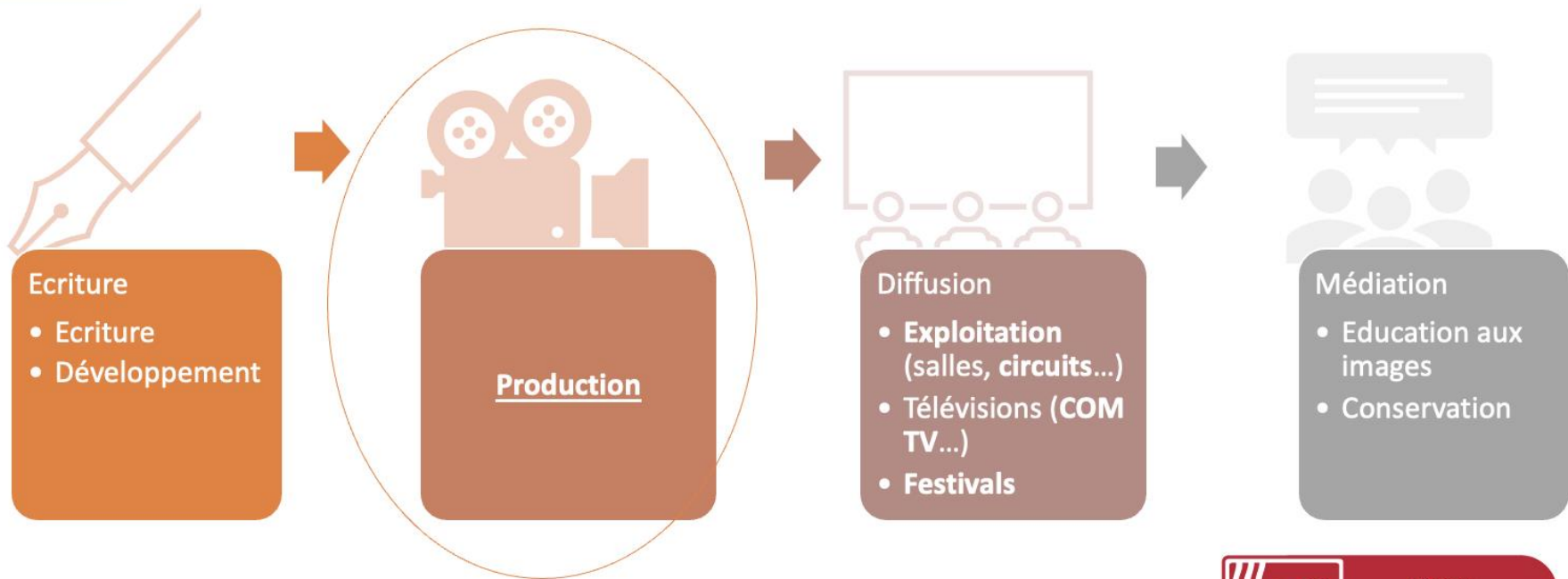


PROCESSUS DES DEMANDES D'AIDES A PARTIR DU COMITE D'ENGAGEMENT ET DE CHIFFRAGE





La production, champ prioritaire des ESC



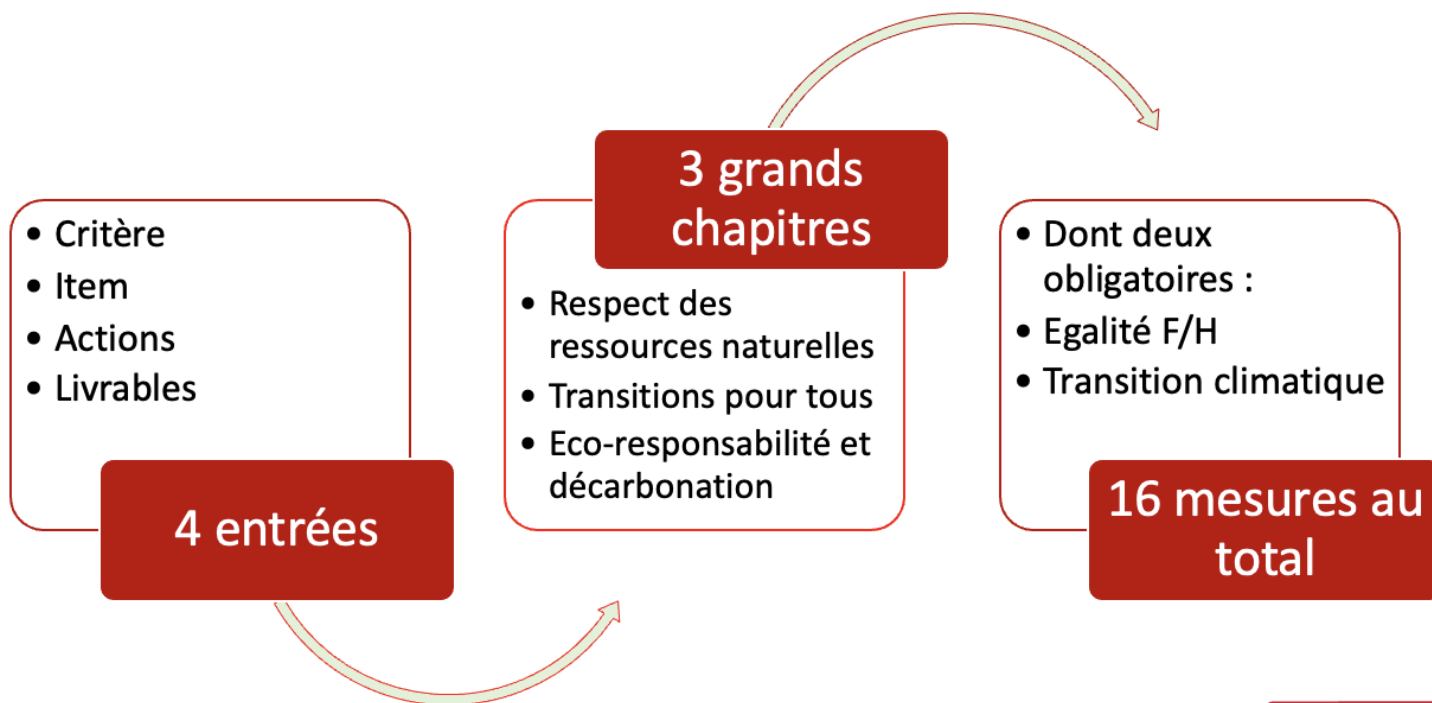


Des éco-socio-conditionnalités inscrites au sein du RI Fonds de soutien renouvelé (art. 9)

- Signature et engagement à respecter les principes de la « **Charte d'engagements** » pour chaque bénéficiaire d'une aide régionale dès le premier euro subventionné
- Des aides conditionnées selon leur montant et adossées à une **grille référentielle** :
 - > 2 mesures obligatoires pour les aides supérieures ou égales à 30 000 € et inférieures à 150 000 €
 - > 2 mesures supplémentaires obligatoires à choisir par le bénéficiaire pour les aides supérieures ou égales à 150 000 €



L’architecture générale de la grille



Focus mesure 1 : Egalité F/H – sensibilisation formation	
Actions / modalités	Livrables
Niveau 1 - Mise en place de temps de formation sur les enjeux de VHSS à l'attention de l'ensemble des équipes projets	Rapport d'Index / communication des actions correctives / communication des quotas / communication des résultats atteints...
Niveau 2 -Calcul de l'index / mise en place des recommandations suite au calcul / élaboration d'une trajectoire de progrès sur un ou plusieurs items. Etablissement d'un document relatif à la politique sociale de l'entreprise. Désignation d'un référent harcèlement obligatoire pour les structures de plus de 250 salariés	Attestation de formation
Niveau 3 -Constituer une équipe technique paritaire et/ou une équipe encadrante paritaire (atteindre un minimum de 40 % de femmes)	La part de femmes et la part d'hommes au sein de l'équipe technique et/ou de l'équipe encadrante - Liste technique



Focus mesure 2 : Transition climatique – bilan carbone et formation

Actions / modalités

Livrables

Niveau 1 - Réalisation du bilan empreinte carbone prévisionnel et définitif du projet soutenu	Bilan empreinte carbone prévisionnel et réalisé du projet soutenu, avec l'appui d'un outil d'autodiagnostic agréé.
Niveau 2 -Mise en place de temps de formation sur les enjeux de transition écologique à l'attention de l'ensemble des équipes projets	Attestation de formation (valable 3 ans)
Niveau 3 -Établir la stratégie bas carbone de la société de production en intégrant les empreintes carbone de l'ensemble des projets de nature comparable	Empreinte carbone de la société de production intégrant tous les projets engagés dans la démarche du présent référentiel (cf. liste des projets précisés au critère précédent). Stratégie bas carbone de la société de production





Commission régionale du film *Maëlys Gosset*

Toutes les informations à
retrouver sur le site ALCA :

[Commission régionale du film
de la Région Nouvelle-Aquitaine](#)

[Les bureaux d'accueil des
tournages départementaux de la
région Nouvelle-Aquitaine](#)



Des outils

- [Page dédiée fonds de soutien \(règlement, fiches, calendrier, liste experts, formulaires de dépôt...\)](#)
- [Scénariothèque](#)
- [Annuaire professionnels](#)
- Réseau des résidences de Nouvelle-Aquitaine
- [Agenda des manifestations régionales](#)
- [Catalogue de films soutenus](#)
- Formations
- Lettre d'information
- [Interview et articles sur des œuvres soutenues...](#)

Pour aller plus loin:

<https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr>



**TEMPS D'ÉCHANGE
QUESTIONS/
RÉPONSES**

Contacts



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

Cécilia LAUGÈRE

Chargée de mission Fonds de soutien Fiction audiovisuelle

05 16 53 00 39

cecilia.laugere@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Eve-Anne BARRÉ

Assistante coordination - Fonds de soutien

05 47 50 10 23

eve-anne.barre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Maëlys GOSSET

Chargée de mission Commission régionale du film, Attractivité

05 47 50 11 31

maelys.gosset@alca-nouvelle-aquitaine.fr



Pierre DA SILVA

Responsable Unité Cinéma et Audiovisuel

Direction de la Culture et du Patrimoine

pierre.dasilva@nouvelle-aquitaine.fr

Nathanaëlle PONCETEAU

Gestionnaire administrative et financière

Unité Cinéma – Direction de la culture

nathanaelle.ponceteau@nouvelle-aquitaine.fr

Pour les questions liées aux éco-socio-conditionnalités

transitions-eco-culture@nouvelle-aquitaine.fr